



Canadian Alliance of
Physiotherapy Regulators

Alliance canadienne des organismes de
réglementation de la physiothérapie

AVIS

***À compter du 1er janvier, 2008
de nouvelles critères d'évaluation seront établies par
l'Alliance canadienne des organismes de
réglementation de la physiothérapie.***

Les demandes reçues d'ici au 31 décembre, 2007, inclusivement, seront évaluées selon les critères d'évaluation en vigueur présentement.

Toutes les demandes reçues à compter du 1er janvier, 2008 seront évaluées selon les nouvelles critères d'évaluation.

L'Alliance se dévoue au programme d'évaluation depuis 1992.

Trois évaluations sélectives et examens réfléchis tel Best Practices I (1995), Best Practices II (1997) et Best Practices III (2002) ont donné forme au programme au courant des 12 dernières années.

Chaque examen a étudié le procédé dont se sert l'Alliance pour évaluer la formation et les qualifications des physiothérapeutes formés à l'étranger en vue d'améliorer l'accès, dans les limites du cadre des normes établies par la pratique professionnelle.

La quatrième évaluation - Best Practices IV – a été achevée en 2007 et comprenait essentiellement une étude du programme des évaluations et caractéristiques telles les buts du programme, ses objectifs, ses normes, ses procédures, ses infrastructures et ses compétences du service.

Les nouvelles normes d'évaluation qui entreront en vigueur en 2008 seront fondées sur les recommandations de l'évaluation Best Practices IV.